

Note d'allocution

« Non à l'initiative Ecopop »

Conférence de presse du 7 novembre 2014

Heinz Tännler, conseiller d'État

Chef de la Direction des travaux publics (ZG)

Délégué à l'aménagement du territoire de la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement (DTAP)

Mesdames, Messieurs,

Les auteurs de l'initiative Ecopop justifient leur opposition à l'immigration par la pression urbaine ou le mitage du paysage,

arguant de la multiplication des grues de chantier ou de la forte croissance démographique de ces dernières années. Le canton de Zoug est régulièrement cité à cet égard. Il est indéniable que la croissance économique pousse à l'étalement urbain. Je tiens à faire savoir que les cantons prennent cette question très au sérieux et qu'ils ont déjà engagé plusieurs actions pour favoriser un développement pérenne des surfaces d'habitat. Préserver les surfaces vertes et le terrain agricole nous tient à cœur à double titre : pour la qualité de vie des habitants et pour la protection des ressources naturelles.

En ma qualité de chef de la Direction des travaux publics du canton de Zoug, je voudrais vous citer quelques exemples illustrant à quel point mon canton se fait un point d'honneur de préserver les ressources, une préoccupation qui ne date d'ailleurs pas d'aujourd'hui. En 2010 déjà, le Conseil d'État zougais adoptait la Stratégie 2010-2018 qui jetait les bases du développement durable dans le canton. L'un de ses objectifs stratégiques est de garantir un équilibre entre la croissance et la préservation des ressources naturelles. Les objectifs cantonaux de la législature sont eux aussi éloquentes : la croissance, oui, mais pas illimitée. Traduits sur le terrain, cela signifie : limiter le développement de la population en corrigeant les objectifs chiffrés et densifier le tissu urbain existant par un développement vers l'intérieur. Le plan directeur cantonal limite les zones d'urbanisation, de sorte que les réserves de terrains à bâtir font que les lignes de délimitation des zones habitées ne sont pratiquement pas extensibles. On n'assistera donc plus dans les communes du canton à des reclassements à grande échelle en zone à bâtir.

Par ailleurs, comparé à sa superficie, Zoug détient le record suisse des espaces naturels protégés. En effet, il y a trente ans déjà, le canton inscrivait les zones protégées dans son aménagement du territoire.

Nous avons aussi des ambitions dans le secteur énergétique. Notre charte 2011 prévoit de réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO₂. Le tournant énergétique en Suisse passe par la rénovation énergétique des bâtiments ou la production décentralisée d'énergie solaire.

Je reviendrai, si vous le permettez, sur la pression urbaine. Il serait erroné de croire que seul le canton de Zoug a reconnu les signes du temps. Le Projet de territoire Suisse a fait œuvre de pionnier en 2012, en permettant à la Confédération, aux cantons, aux villes et aux communes de formuler pour la première fois les modalités et la pérennité du développement territorial en Suisse. Il sert de point de repère aux autorités de tous les échelons, dès lors qu'il s'agit de planifier des zones urbaines ou des infrastructures de transport ou d'énergie ou que leurs activités ont une incidence territoriale.

La loi sur l'aménagement du territoire révisée, qui a été clairement plébiscitée par les citoyennes et les citoyens suisses, est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. Elle prévoit pour l'ensemble du territoire un développement durable des surfaces d'habitat. L'étalement urbain sera ainsi contenu en limitant l'extension de l'habitat et en engageant des actions destinées à densifier le bâti, comme l'exploitation des friches ou la réaffectation des terrains vagues. Ouvrir de nouvelles zones à bâtir ne sera plus possible sans compensations, ou seulement à titre exceptionnel. Les cantons sont tenus de formuler des projets territoriaux à l'échelle du canton et au-delà, d'édicter des conditions-cadres précises et de définir des priorités de développement en matière de logement et d'emploi. La mise en œuvre de cette révision incombe pour une large part aux cantons, qui sont prêts à endosser cette responsabilité.

Le changement de paradigme que constitue cette révision est aussi un grand défi pour toutes les parties. Tous les éléments doivent concorder pour que la protection des paysages ruraux ne reste pas lettre morte : coopération des communes, capacité d'innovation de l'économie et soutien de la population. Ce dernier élément compte beaucoup. D'une part, parce que le coup d'arrêt donné à l'étalement urbain n'est pas immédiatement tangible, les communes planifiant à un horizon de plusieurs années. D'autre part, parce que le mandat confié par le peuple aux autorités, à savoir procéder à une densification territoriale, permettra aussi de réaliser les objectifs définis en politique énergétique et climatique. En effet, un système incitatif fait qu'il vaut la peine d'investir dans la qualité du bâti ou dans les énergies renouvelables. La loi sur l'aménagement du territoire intègre donc des options intéressantes pour l'économie.

Je suis convaincu que la révision de la loi sur l'aménagement du territoire révisée contribuera grandement à la mise en place d'une urbanisation marquée au sceau de la pérennité. Mais il importe avant tout que les fondements actuels soient mis en œuvre et qu'ils déploient tous leurs effets. C'est la raison pour laquelle les gouvernements cantonaux rejettent l'initiative Ecopop : elle fait fi du cadre actuel et n'apporte aucun élément de solution.

S'agissant des arguments des auteurs de l'initiative, je soulèverai les points suivants. Sur l'ensemble du territoire, la croissance de la surface d'habitat a ralenti au cours des vingt dernières années (13 % entre 1983 et 1995 ; 9,2 % entre 1995 et 2007). La période pendant laquelle la croissance de la surface d'habitat a été la plus forte (soit 40 % entre 1972 et 1982) coïncide avec les années où l'immigration a été la plus faible depuis la guerre. L'argument des auteurs de l'initiative, pour qui l'immigration serait responsable de

80% de l'extension des surfaces d'habitat, n'est plus admissible d'un point de vue statistique. La disparition des paysages ruraux sous l'effet du bétonnage est un constat qu'il convient de relativiser. Si l'on regarde les chiffres de plus près, on s'aperçoit que seule une partie des surfaces construites est utilisée pour les bâtiments et les infrastructures de transport. Les auteurs de l'initiative ne font pas figurer parmi les paysages ruraux les surfaces boisées ou les surfaces vertes qui ont surgi à l'intérieur des zones d'habitation. Par ailleurs, la révision de la loi sur l'aménagement du territoire pose des limites strictes. L'idée longtemps propagée, selon laquelle chaque seconde, en Suisse, un mètre carré d'espace vert disparaît sous le béton, appartient au passé.

Concernant la consommation d'énergie, les auteurs de l'initiative méconnaissent le fait qu'une limitation radicale de l'immigration ne peut pas être une réponse appropriée. Mieux vaut prendre des mesures de politique énergétique et les appliquer. Accroître l'efficacité énergétique et se concentrer sur les énergies renouvelables permettra d'obtenir davantage de résultats que juguler l'immigration. En outre, la politique énergétique permet de sensibiliser toutes les parties à une utilisation parcimonieuse de nos ressources. Rechercher la source de tous les maux dans l'immigration n'est pas une approche constructive si l'on veut préserver les ressources naturelles.

L'initiative Ecopop ne propose pas de solutions, elle ne fait que créer de nouveaux problèmes. Ce n'est pas en limitant l'immigration que l'on va sauver les paysages ruraux et ménager nos ressources, mais en mettant en place une coopération étroite entre les autorités, l'économie et la population. Toutes les actions menées en aménagement du territoire et en politique énergétique favorisent le développement durable en Suisse et contribuent à préserver durablement les ressources naturelles pour les générations futures.

Je vous remercie de votre attention.